

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

DEUXIÈME TRIMESTRE

30 juin 2022

(non audité)

Rapport financier trimestriel

Table des matières

RAPPORT DE GESTION	3
APERÇU	3
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2022	4
RÉSULTATS FINANCIERS	10
GESTION DES RISQUES	19
DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES	20
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	21

Rapport de gestion

APERÇU

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation, tel qu'il a été approuvé par le Comité de vérification le 25 août 2022, a été préparé pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2022. Il vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant aux trois mois et aux six mois correspondants de l'exercice précédent. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2021. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*; ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont fait l'objet d'un examen par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Sauf indication contraire, les montants y sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2021 ainsi qu'à la note 4 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités. Les perturbations prolongées de la chaîne d'approvisionnement, le conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie et les fortes pressions inflationnistes en 2022, ont mené à l'incertitude de mesure au moment de porter des jugements et d'élaborer les hypothèses utilisées dans les estimations. À l'exception de ce qui précède, aucun changement majeur n'a été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du deuxième trimestre de 2022.

Énoncés prospectifs

Notre Rapport financier trimestriel contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans la section « Contexte opérationnel et perspectives pour 2022 » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et comprendre les indicateurs de mesure utilisés par la direction dans ses décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2021.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2022

Les évènements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

Conjoncture économique et indicateurs du logement

La croissance économique au Canada a été vigoureuse au cours des cinq premiers mois de 2022, mais elle a ralenti par rapport à son rythme rapide du deuxième semestre de 2021. Les principaux facteurs de cette vigueur économique au cours des premiers mois de cette année ont été l'élimination de la plupart des restrictions liées à la pandémie, les prix élevés des produits de base et les politiques monétaires et budgétaires encore accommodantes.

Par conséquent, la demande de biens et de services a continué à excéder la capacité de production de l'économie. Cette situation, conjuguée aux perturbations plus durables de la chaîne d'approvisionnement et aux signes croissants de hausse des attentes inflationnistes chez les entreprises et les consommateurs¹, a accentué les pressions inflationnistes depuis le début de l'année. Par conséquent, l'inflation des prix à la consommation au Canada a atteint un sommet en près de quatre décennies. Cela a incité la Banque du Canada à hausser son taux directeur de 0,25 à 2,5 % entre le début de mars et juillet 2022. Elle a également indiqué que des hausses supplémentaires sont probablement nécessaires pour ramener l'inflation des prix à la consommation à son taux cible. Les coûts de financement des entreprises et des ménages ont également augmenté.

Les taux d'emprunt des ménages, y compris les taux hypothécaires, ont considérablement augmenté depuis l'automne 2021. Par conséquent, l'élan initial des prix records des logements au cours des premiers mois de l'année a commencé à s'inverser au printemps. À partir de son sommet historique de février 2022, le prix MLS® moyen au Canada a commencé à diminuer, principalement en raison des effets de composition découlant d'une plus grande part des ventes de logements moins chers. Malgré cette baisse, le prix moyen des habitations au Canada est demeuré élevé, à 734 222 \$, au cours des six premiers mois de 2022. Il s'agit d'une augmentation de 11 % par rapport à la période correspondante en 2021. De plus, au cours des six premiers mois de 2022, les ventes MLS® ont diminué de 18 % par rapport à la même période en 2021, s'établissant à 576 924 logements selon les données désaisonnalisées annualisées (DDA). Les ventes MLS® ont rapidement diminué au deuxième trimestre de 2022, en réaction à l'augmentation des coûts d'emprunt. De même, les mises en chantier d'habitations ont diminué de 12 % par rapport à la même période en 2021, pour s'établir à 258 295 DDA au cours des six premiers mois de 2021.

Ces conditions économiques continuent d'avoir une incidence importante sur nos résultats financiers. Les répercussions de l'inflation et des variations des taux d'intérêt se manifestent par des pertes sur les placements et des gains actuariels réalisés sur nos régimes à prestations déterminées. La hausse des prix des habitations a entraîné une baisse des volumes de logements pour propriétaires-occupants souscrits à l'unité et contribue à la baisse des demandes de règlement. Ces répercussions sont décrites plus en détail dans la section « Résultats financiers » ci-dessous. Cette conjoncture économique pourrait aussi nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles de rendement d'ici la fin de l'année.

Budgets fédéraux (2021 et 2022)

Dans le budget de 2022, le gouvernement du Canada a annoncé de nouveaux investissements en matière de logement et certaines modifications à des programmes de logement existants.

Le budget propose de nouveaux investissements dans le logement qui seront administrés par la SCHL, notamment :

- 4 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour le lancement d'un nouveau Fonds pour accélérer la construction de logements. Le fonds s'adaptera aux besoins et aux réalités des villes et des collectivités et pourrait comprendre un soutien comme un incitatif annuel « par porte » pour les municipalités, et des avances sur les paiements d'incitatifs anticipés pour les investissements dans les processus municipaux de planification et d'exécution des programmes qui accéléreront la production de logements.
- À partir de 2022-2023, l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) sera prolongée par un apport de 1,5 milliard de dollars, ce qui répondra aux besoins urgents en matière de logement des personnes en situation de vulnérabilité au Canada.
- 300 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour élaborer conjointement et lancer une Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique.

¹ Banque du Canada, Rapport sur la politique monétaire, juillet 2022

- Un montant supplémentaire de 458,5 millions de dollars, pendant la durée du programme, à compter de 2022-2023, pour offrir des prêts et des subventions à faible taux d'intérêt aux fournisseurs de logements pour ménages à faible revenu dans le cadre du volet à faible revenu du programme de Prêt canadien pour des maisons plus vertes annoncé dans le budget de 2021.
- Un montant supplémentaire de 25,7 millions de dollars pour aider les propriétaires-occupants du Québec dont les logements doivent être remis en état en raison des dommages que la pyrrhotite a causés aux fondations.
- 5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour mobiliser les provinces et les territoires au cours de la prochaine année afin d'élaborer et de mettre en œuvre une Charte des droits des acheteurs et acheteuses d'une propriété et de présenter un plan national pour mettre fin aux offres à l'aveugle.
- 475 millions de dollars en 2022-2023 afin d'offrir un paiement ponctuel de 500 \$ aux personnes aux prises avec des problèmes d'abordabilité du logement.

Le budget de 2022 propose également d'ajuster les programmes actuels de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) de la façon suivante :

- Verser un financement de 2,9 milliards de dollars dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL). Cela accélérera la création et la réparation de logements pour les membres de la population canadienne qui en ont le plus besoin.
- Réformer l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL) en renforçant ses exigences en matière d'abordabilité et d'efficacité énergétique. Les promoteurs qui dépassent considérablement ces exigences et qui construisent des logements très abordables et écoénergétiques seront admissibles à la conversion d'une partie de leurs prêts remboursables en prêts non remboursables.
- Verser un soutien de 200 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'innovation pour le logement abordable, qui encourage de nouveaux modèles de financement et des techniques de construction novatrices dans le secteur du logement abordable pour contribuer à l'élaboration et à la mise à l'échelle d'ensembles de logements locatifs avec option d'achat partout au Canada.
- Réaffecter 500 millions de dollars du financement destiné au FNCIL au lancement d'un nouveau Programme de développement des coopératives d'habitation visant à augmenter le nombre de coopératives d'habitation au Canada et réaffecter 1 milliard de dollars en prêts de l'iFCLL pour soutenir des ensembles de logements coopératifs.
- Prolonger l'Incitatif à l'achat d'une première propriété jusqu'au 31 mars 2025 et examiner des moyens de rendre le programme plus flexible et mieux adapté aux besoins des acheteurs et acheteuses d'une première propriété, notamment les ménages dirigés par une seule personne. De plus, le programme a été modifié pour limiter la part du gouvernement du Canada dans l'appréciation ou la dépréciation d'une habitation au moment du remboursement à une perte ou à un gain maximal de 8 % par année (non composé). Le gain maximal s'applique rétroactivement au lancement du programme, et la perte maximale s'applique aux nouveaux prêts hypothécaires avec participation consentis après le 1^{er} juin 2022.

La SCHL doit obtenir les pouvoirs relatifs aux initiatives et au financement annoncés dans le budget de 2022. Il s'agit d'une priorité absolue pour la SCHL, et nous travaillerons avec diligence pour obtenir les pouvoirs appropriés afin d'assurer le lancement rapide des initiatives. Il pourrait y avoir certaines répercussions sur les états financiers de la SCHL en 2022, mais nous prévoyons que les répercussions de ces initiatives seront plus importantes en 2023.

De plus, les éléments suivants, annoncés dans le budget fédéral de 2021, devraient avoir une incidence sur les états financiers de la SCHL en 2022 :

- Le lancement du Prêt canadien pour des maisons plus vertes (PCMV) en juin 2022. Le budget de 2021 prévoyait 4,4 milliards de dollars sur cinq ans pour ce programme pour aider jusqu'à 200 000 propriétaires-occupants à effectuer des rénovations écoénergétiques majeures au moyen de prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$. Ces prêts seront offerts aux propriétaires-occupants et aux propriétaires-bailleurs qui entreprennent des rénovations écoénergétiques déterminées dans le cadre d'une évaluation énergétique ÉnerGuide autorisée. Nous avons obtenu les pouvoirs financiers pour cette initiative en 2021 et nous l'avons lancée en juin 2022.
- Le renouvellement et l'élargissement du Fonds d'innovation pour le logement abordable. Ce programme encourage les nouveaux modes de financement et les techniques de construction novatrices dans le secteur du logement abordable. En juin 2022, nous avons obtenu des pouvoirs financiers de 550,8 millions de dollars sur six ans pour cette prolongation.
- 315,4 millions de dollars sur sept ans par l'entremise de l'Allocation canadienne pour le logement pour augmenter l'aide financière directe aux femmes et aux enfants à faible revenu fuyant la violence, afin de les aider à payer leur loyer. L'obtention de nos pouvoirs financiers est une priorité.

Nous continuons à mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada, dotée d'une enveloppe de plus de 72 milliards de dollars sur 10 ans, qui permet à un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes d'avoir un chez-soi. La SNL est un plan global qui couvre l'ensemble du continuum du logement, des maisons d'hébergement et des logements de transition aux logements communautaires et abordables, en passant par les logements locatifs et les logements pour propriétaires-occupants. À la fois dynamique et adaptable, elle est conçue pour évoluer au besoin afin de mieux répondre aux besoins changeants de la population canadienne en matière de logement.

Nous produisons des rapports trimestriels sur les progrès vers l'atteinte des objectifs de la SNL sur www.chezsoidabord.ca.

Lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Consultation sur la gestion du risque lié aux placements des régimes de retraite

En mars 2022, le BSIF a publié un document de consultation sur la gestion du risque lié aux placements des régimes de retraite, qui présente des principes de gestion du risque lié aux placements que le BSIF estime pertinents pour les régimes de retraite fédéraux. Ces attentes sont liées à quatre volets : encadrement du risque au moyen d'une fonction indépendante; propension à prendre des risques et limites de risque; rapports sur le portefeuille et les risques; et politiques et processus d'évaluation. La SCHL a fourni une réponse au BSIF avant la date limite du 13 mai 2022. Le BSIF présentera au quatrième trimestre de 2022 sa proposition de futures initiatives de gestion du risque lié aux placements. Nous ne nous attendons pas à ce que cette proposition ait une incidence directe sur nos états financiers, mais, en tant que promoteur du régime de retraite de la SCHL, nous surveillerons de près l'évolution de la situation.

Ligne directrice sur l'assurance du rendement du capital, du levier financier et des liquidités

En mars 2022, le BSIF a publié une ligne directrice provisoire pour recueillir les commentaires du public sur le document de travail sur l'assurance du rendement du capital, de l'effet de levier et des liquidités. La ligne directrice vise à mieux informer les auditeurs et les institutions sur le travail à effectuer sur les rapports réglementaires afin d'améliorer et d'harmoniser les attentes du BSIF en matière d'assurance dans l'ensemble des institutions financières sous réglementation fédérale (IFF). Le BSIF s'attend à ce que la haute direction examine et atteste l'exactitude et l'exhaustivité du calendrier de couverture du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH) chaque trimestre, à compter de l'exercice 2023. De plus, le BSIF s'attend à ce que les auditeurs internes évaluent l'efficacité des processus et des contrôles internes en place pour le TSAH, y compris les systèmes connexes, à compter de l'exercice 2023, au moins une fois tous les trois ans. Enfin, à compter de l'exercice 2024, sur une base annuelle, le BSIF s'attend à ce que les auditeurs externes évaluent les calculs liés au TSAH et donnent leur opinion afin de s'assurer qu'ils ont été préparés conformément au cadre réglementaire approprié et qu'ils sont exempts d'anomalies significatives. La ligne directrice définitive devrait être publiée au troisième trimestre de 2022.

Consultation sur la gestion des risques par des tiers au moyen d'une ligne directrice B-10 révisée

En avril 2022, le BSIF a publié une ébauche révisée de la ligne directrice B-10 énonçant ses attentes concernant l'amélioration de la gestion des risques par des tiers aux fins de consultation publique. La ligne directrice provisoire reconnaît que le secteur financier tire parti des ententes avec des tiers depuis longtemps pour atteindre des objectifs d'efficacité, d'innovation et d'amélioration d'autres processus. Cette récente ébauche présente un ensemble plus complet de risques liés aux tiers dans le but d'améliorer la résilience opérationnelle et financière. La date limite pour la consultation a été reportée du 27 juillet 2022 au 30 septembre 2022. La ligne directrice définitive devrait être publiée au quatrième trimestre de 2022. Toutefois, la prolongation de la date limite de consultation pourrait retarder sa date de diffusion finale.

Lettre du BSIF concernant les révisions apportées à la ligne directrice E-23 (Gestion du risque de modèle)

Le 20 mai 2022, le BSIF a annoncé qu'il élargirait la portée de la ligne directrice E-23 afin de tenir compte des risques émergents et de clarifier les attentes du BSIF à l'égard de l'évaluation et de la gestion appropriées des risques de modèle à l'échelle de la Société pour toutes les IFF et tous les régimes de retraite sous réglementation fédérale. Le BSIF prévoit lancer une consultation sur la ligne directrice E-23 en mars 2023, et les directives définitives devraient être publiées d'ici la fin de 2023 et la mise en œuvre devrait avoir lieu d'ici juin 2024.

Consultation sur les attentes pour faire progresser la gestion des risques climatiques au moyen de la ligne directrice B-15

Le 26 mai 2022, le BSIF a lancé une consultation auprès du secteur en publiant la ligne directrice provisoire B-15 : Gestion des risques climatiques. La ligne directrice provisoire propose un cadre de prudence plus sensible au climat, qui reconnaît l'incidence des changements climatiques sur la gestion des risques. La ligne directrice provisoire prépare le terrain pour les attentes du BSIF à l'égard des institutions financières sous réglementation fédérale. La date limite pour la consultation a été reportée du 19 août 2022 au 30 septembre 2022. La ligne directrice définitive devrait être publiée au premier trimestre de 2023.

Nouvelle ligne directrice B-13 pour la gestion des risques liés à la technologie et à la cybersécurité

Le 13 juillet 2022, le BSIF a publié sa ligne directrice B-13 définitive, qui énonce ses attentes quant à la façon dont les IFF devraient gérer les risques liés à la technologie et à la cybersécurité, comme les atteintes à la protection des données, les interruptions de système et plus encore. La ligne directrice B-13 définitive entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Nous évaluons actuellement l'incidence des changements sur nos activités.

Ligne directrice définitive quant au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH)

Le 21 juillet 2022, le BSIF a publié sa ligne directrice définitive relative au TSAH, qui reflète la transition à l'IFRS 17, Contrats d'assurance, pour les exercices débutant le 1^{er} janvier 2023 ou après. Dans le cadre de cette ligne directrice mise à jour, le BSIF a apporté des changements pour adapter la ligne directrice à l'IFRS 17, pour mettre en place des exigences en matière de capital pour les composantes des pertes des contrats d'assurance et pour préciser les exigences en matière de risque de crédit, conformément à la terminologie des instruments financiers de l'IFRS 9. La présente ligne directrice entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Nous évaluons actuellement l'incidence de la nouvelle ligne directrice sur nos futurs besoins en capital.

Mises à jour sur les changements comptables à venir

IFRS 17, Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Notre équipe multidisciplinaire se consacre à cette nouvelle norme comptable et continue de faire des progrès dans sa mise en œuvre. Nous avons inclus des renseignements supplémentaires à la note 3 de nos états financiers consolidés trimestriels non audités.

Le 28 mai 2021, le ministère des Finances a lancé une consultation auprès du secteur sur les répercussions fiscales découlant de la mise en œuvre de l'IFRS 17, en indiquant qu'il ne considérerait pas la marge sur services contractuels comme une réserve déductible aux fins de l'impôt; sa conclusion crée une obligation fiscale actuelle pour les assureurs.

Le budget de 2022 a proposé des modifications législatives pour que le taux d'imposition actuel de la marge sur services contractuels soit de 90 % et permettre un report de 10 % à compter de 2023. De plus, la marge sur services contractuels comptabilisée lors de la transition à l'IFRS 17 deviendrait un revenu imposable sur une période de cinq ans. Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications sur nos résultats financiers et notre tarification.

Les renseignements relatifs à toutes les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui auront ou qui pourraient avoir une incidence sur la SCHL sont présentés à la note 3 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Autres mises à jour

Projet de loi fiscale sur la limitation des dépenses de financement et des intérêts excessifs

Le 4 février 2022, le ministère des Finances a publié un projet de loi pour recueillir les commentaires du public, projet qui vise à modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR), notamment les règles relatives à la limite des intérêts et des dépenses de financement excessifs visant à limiter le montant des intérêts et des autres frais de financement que les entreprises peuvent déduire aux fins de l'impôt sur le revenu en fonction d'une proportion des revenus, des intérêts, des taxes, de la dépréciation et de l'amortissement, selon les principes fiscaux canadiens pour les années d'imposition débutant le 31 décembre 2022 ou après. La législation est généralement conforme aux recommandations du rapport Action 4 de l'Organisation de coopération et de développement économiques concernant son initiative en matière d'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéficiaires. La SCHL a soumis une réponse au projet de loi avant la date limite du 5 mai 2022.

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

Le Conseil de stabilité financière a créé le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) en 2015. En 2017, le GIFCC a publié un cadre de gestion des risques liés aux changements climatiques et de divulgation de l'information qui comporte quatre principaux thèmes : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les paramètres de mesure et les cibles. Le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget de 2021 que les grandes sociétés d'État (entités ayant un actif de plus de 1 milliard de dollars) devraient adopter les recommandations du GIFCC et commencer à rendre compte des risques financiers liés au climat dans leurs exercices financiers à compter de l'année civile 2022 au plus tard.

Des progrès ont été réalisés pour une meilleure harmonisation avec les exigences du GIFCC. La SCHL continue de développer sa capacité à comprendre les risques financiers et les risques liés aux changements climatiques.

RÉSULTATS FINANCIERS

Points saillants financiers

Bilans consolidés résumés

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Total de l'actif	15 628	13 749	17 339	18 409	266 203	269 111	(1 043)	(912)	298 127	300 357
Total du passif	14 847	13 180	7 422	7 257	264 859	267 596	(1 047)	(886)	286 081	287 147
Total des capitaux propres du Canada	781	569	9 917	11 152	1 344	1 515	4	(26)	12 046	13 210

Le total des capitaux propres du Canada a diminué de 1 164 millions de dollars (9 %), principalement en raison des dividendes de 1 390 millions de dollars déclarés en 2022, qui ont été partiellement contrebalancés par un résultat global de 226 millions de dollars.

Notre actif total a diminué de 2 230 millions de dollars (1 %), surtout pour les raisons suivantes :

- Une diminution des prêts classés au coût amorti de 1 959 millions de dollars (1 %), car les échéances des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) ont dépassé les nouvelles émissions. De plus, nous n'accordons plus de prêts dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) et les prêts accordés sont remboursés.
- Une diminution des placements en valeurs mobilières évalués à la juste valeur par l'intermédiaire des autres éléments du résultat global de 1 952 millions de dollars (10 %) en raison de la hausse des taux d'intérêt en 2022.
- Ces diminutions ont été partiellement contrebalancées par l'augmentation des activités liées aux programmes de la SNL, en particulier l'iFCLL et le FNCIL en 2022, ce qui a fait augmenter les investissements et les prêts au coût amorti. De plus, un actif au titre des régimes à prestations déterminées de 337 millions de dollars a été comptabilisé en 2022 en raison de l'augmentation du taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations de retraite.

Notre passif total a diminué de 1 066 millions de dollars (0,4 %), principalement en raison de la baisse des emprunts au coût amorti des OHC et du PAPHA et de la diminution du passif des régimes de retraite à prestations déterminées, comme il est expliqué ci-dessus. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par la hausse des emprunts au coût amorti en raison de l'augmentation des activités liées à la SNL, comme il est expliqué ci-dessus, et par la hausse des primes et droits non acquis en raison de l'augmentation des volumes d'assurance prêt hypothécaire souscrite à l'unité pour propriétaires-occupants et de portefeuille pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de l'augmentation des volumes de titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) cautionnés pour les activités de financement hypothécaire.

États consolidés résumés des résultats et du résultat global

Trois mois clos le 30 juin (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Financement public	489	547	-	-	-	-	-	-	489	547
Primes et droits acquis	-	-	361	349	180	176	-	-	541	525
Tous les autres produits ¹	53	32	64	92	7	10	7	(7)	131	127
Total des produits et du financement public	542	579	425	441	187	186	7	(7)	1 161	1 199
Programmes de logement	424	472	-	-	-	-	-	-	424	472
Règlements d'assurance	-	-	3	(63)	-	-	-	-	3	(63)
Charges opérationnelles	71	75	75	82	18	18	-	-	164	175
Total des charges	495	547	78	19	18	18	-	-	591	584
Impôt sur le résultat	12	8	83	107	42	42	2	(2)	139	155
Résultat net	35	24	264	315	127	126	5	(5)	431	460
Autres éléments du résultat global (perte)	51	(9)	(270)	24	(62)	(5)	7	-	(274)	10
Résultat global	86	15	(6)	339	65	121	12	(5)	157	470

¹ Comprend les produits d'intérêts nets, les produits de placements, les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

T2 2022 par rapport au T2 2021

Le total des produits et du financement public a diminué de 38 millions de dollars (3 %) comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une diminution de 58 millions de dollars (11 %) du financement public, principalement attribuable à une diminution de 123 millions de dollars du financement de l'ICRL. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par une augmentation de 27 millions de dollars pour l'initiative des terrains fédéraux (ITF) et de 43 millions de dollars pour le FNCIL par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Une augmentation de 16 millions de dollars (3 %) des primes et droits acquis principalement en raison de l'augmentation des volumes des exercices précédents comptabilisés dans les activités d'assurance prêt hypothécaire. De plus, les primes et droits acquis sont plus élevés dans les activités de financement hypothécaire, principalement en raison des récents changements de tarification.

Le total des charges a augmenté de 7 millions de dollars (1 %) comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 66 millions de dollars (105 %) des charges liées aux règlements d'assurance. Bien que les charges liées aux règlements d'assurance demeurent faibles au cours du trimestre et que la provision pour règlements ait diminué, la baisse a été plus marquée au même trimestre de l'année dernière, lorsque la provision pour règlements a été réduite en raison de la conjoncture économique favorable à mesure que l'économie se redressait à la suite de la pandémie de COVID-19.
- Diminution du financement public, comme il est décrit plus haut, ayant entraîné une baisse des dépenses des programmes de logement et des charges opérationnelles.

D'autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt, ont diminué de 284 millions de dollars (2 840 %) par rapport au même trimestre l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une baisse de 413 millions de dollars (1 332 %) des gains nets latents sur les titres de créance détenus à la juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat global, principalement en raison d'une hausse du rendement des obligations au cours du trimestre, comparativement à une baisse du rendement des obligations au même trimestre de l'exercice précédent.
- Cette baisse a été contrebalancée par une augmentation de 129 millions de dollars (614 %) des gains sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées au cours du trimestre. Les gains sur la réévaluation réalisés au cours du trimestre sont attribuables à la hausse importante du taux d'actualisation utilisé pour réévaluer l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et ont été partiellement contrebalancés par le rendement inférieur aux prévisions des actifs. À titre comparatif, le taux d'actualisation a diminué et le rendement des actifs a été plus élevé que prévu au même trimestre de l'exercice précédent.

Six mois clos le 30 juin (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Financement public	2 144	1 939	-	-	-	-	-	-	2 144	1 939
Primes et droits acquis	-	-	711	696	374	348	-	-	1 085	1 044
Tous les autres produits ¹	62	55	109	183	23	46	12	(3)	206	281
Total des produits et du financement public	2 206	1 994	820	879	397	394	12	(3)	3 435	3 264
Programmes de logement	2 009	1 787	-	-	-	-	-	-	2 009	1 787
Règlements d'assurance	-	-	1	(248)	-	-	-	-	1	(248)
Charges opérationnelles	142	153	151	169	37	38	-	-	330	360
Total des charges	2 151	1 940	152	(79)	37	38	-	-	2 340	1 899
Impôt sur le résultat	14	11	163	240	90	89	3	(1)	270	339
Résultat net	41	43	505	718	270	267	9	(2)	825	1 026
Autres éléments du résultat global (perte)	171	132	(640)	(127)	(151)	(94)	21	5	(599)	(84)
Résultat global	212	175	(135)	591	119	173	30	3	226	942

¹ Comprend les produits d'intérêts nets, les produits de placements, les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Cumul annuel 2022 par rapport au cumul annuel 2021

Le total des produits et du financement public a augmenté de 171 millions de dollars (5 %) comparativement aux six mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 205 millions de dollars (11 %) du financement public. Cette augmentation s'explique principalement par les montants de 174 millions de dollars pour l'ICRL, de 35 millions de dollars pour l'ITF, de 34 millions de dollars pour l'Initiative canadienne de logement communautaire et de 28 millions de dollars pour l'Allocation canadienne pour le logement (ACL), partiellement contrebalancés par une diminution de 69 millions de dollars du financement prioritaire aux provinces et territoires.
- Une augmentation de 41 millions de dollars (4 %) des primes et droits acquis principalement en raison des récents changements de tarification et des volumes plus élevés d'activités de financement hypothécaire que lors de l'exercice précédent, comme il est expliqué dans la section « Paramètres et ratios financiers », ainsi que des volumes plus élevés comptabilisés dans les activités d'assurance prêt hypothécaire que lors des exercices précédents.
- Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une baisse de 63 millions de dollars (70 %) des gains nets sur les instruments financiers, car les placements vendus en 2022 ont entraîné une perte par rapport à un gain en 2021.

Le total des charges a augmenté de 441 millions de dollars (23 %) par rapport aux six mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation de 249 millions de dollars (100 %) des règlements d'assurance et de l'augmentation du financement public qui a entraîné une augmentation des dépenses des programmes de logement, comme il est décrit ci-dessus.

Les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt, ont diminué de 515 millions de dollars (613 %) par rapport aux six mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 640 millions de dollars (199 %) des pertes nettes latentes liées aux titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) est principalement attribuable à l'augmentation importante du rendement des obligations cette année.
- Les gains sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées ont augmenté de 125 millions de dollars (53 %), principalement en raison de la hausse plus importante du taux d'actualisation tout au long de 2022, partiellement contrebalancée par le rendement inférieur aux attentes des actifs. Il s'agit d'une augmentation en comparaison avec la même période l'an dernier, où le taux d'actualisation a moins augmenté et où le rendement des actifs a été supérieur aux attentes.

Paramètres et ratios financiers

Assurance prêt hypothécaire

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	
	Au	
	30 juin 2022	31 décembre 2021
Propriétaires-occupants (à l'unité)	186	193
Portefeuille	86	94
Immeubles collectifs résidentiels	125	114
Total	397	401

Les contrats d'assurance en vigueur ont diminué de 4 milliards de dollars (1 %) en raison de l'arrivée à échéance des contrats en vigueur qui a surpassé les nouveaux volumes assurés.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Volume de prêts assurés (logements)		Volumes de prêts assurés (\$)		Primes et droits perçus ¹		Règlements payés ²	
	Trois mois clos le							
	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2021
Propriétaires-occupants (à l'unité)	21 743	23 029	7 425	6 571	271	241	11	29
Portefeuille	8 497	2 435	2 482	640	14	2	3	-
Immeubles collectifs résidentiels	45 050	49 015	8 483	8 181	221	265	-	1
Total	75 290	74 479	18 390	15 392	506	508	14	30

¹ Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes et droits différés sur les contrats souscrits pendant la période, en raison de la date de perception.

² Les règlements payés font référence aux montants nets en espèces payés pour des règlements d'assurance. Ce montant n'inclut pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Volume de prêts assurés (logements)		Volumes de prêts assurés (\$)		Primes et droits perçus ¹		Règlements payés ²	
	Six mois clos le							
	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2021
Propriétaires-occupants (à l'unité)	34 181	34 763	11 636	9 925	420	358	22	50
Portefeuille	10 547	3 165	3 063	850	16	3	3	3
Immeubles collectifs résidentiels	86 839	84 677	16 415	13 735	469	478	-	11
Total	131 567	122 605	31 114	24 510	905	839	25	64

¹ Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes et droits différés sur les contrats souscrits pendant la période, en raison de la date de perception.

² Les règlements payés font référence aux montants nets en espèces payés pour des règlements d'assurance. Ce montant n'inclut pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

T2 2022 par rapport au T2 2021 et cumul annuel 2022 par rapport au cumul annuel 2021

L'augmentation du volume total de logements assurés est principalement attribuable à l'augmentation des volumes d'assurance de portefeuille d'une année à l'autre (6 062 logements pour les trois mois clos le 30 juin et une augmentation de 249 %; 7 382 logements et une augmentation de 233 % pour les six mois clos le 30 juin). Les volumes d'assurance de portefeuille continuent d'augmenter en raison de l'annulation de nos critères de souscription en juillet 2021. La baisse des volumes de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité au cours du trimestre est attribuable à la hausse des taux hypothécaires et des prix des habitations.

Le montant total des prêts assurés a augmenté principalement en raison de l'augmentation d'assurance de portefeuille, comme il est expliqué ci-dessus (1,8 G\$ pour les trois mois clos le 30 juin et une augmentation de 288 %; 2,2 G\$ pour les six mois clos le 30 juin et une augmentation de 260 %). De plus, le nombre de logements collectifs résidentiels a augmenté en raison de la hausse des prix et des coûts de construction.

L'augmentation de 66 M\$ (8 %) des primes et droits perçus depuis le début de l'année est attribuable à l'augmentation des assurances pour propriétaires-occupants (62 M\$ et 17 %) et de portefeuille (13 M\$ et 433 %), partiellement contrebalancée par la baisse des prêts pour immeubles collectifs résidentiels (9 M\$ et 2 %). L'augmentation des primes et droits perçus sur assurances pour propriétaires-occupants est attribuable à la hausse des prix des habitations. La diminution des primes et des droits perçus pour les immeubles collectifs résidentiels est attribuable au lancement du produit APH Select au premier trimestre de 2022, qui entraîne une baisse des primes.

La baisse des règlements payés est principalement attribuable à une diminution des demandes de règlement pour propriétaires-occupants, car les prêteurs ont recouvré des sommes suffisantes lors de la vente des propriétés pour couvrir les pertes en raison de la hausse des prix des propriétés, attribuable à l'amélioration de la conjoncture économique, comme indiqué dans la section « Contexte opérationnel et perspectives pour 2022 », ci-dessus.

<i>(En pourcentage)</i>	Trois mois clos le		Six mois clos le	
	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2021
Pourcentage de pertes ^{1,2}	0,8	(18,1)	0,1	(35,6)
Ratio des charges opérationnelles	20,8	23,4	21,2	24,3
Ratio mixte	21,6	5,3	21,3	(11,3)
Indice de l'importance des règlements	24,8	27,8	27,4	30,7
Rendement des capitaux propres	10,5	11,3	9,6	11,7
Rendement des capitaux propres requis	12,5	13,5	12,0	15,5

¹ Le pourcentage de pertes sur l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et l'assurance de portefeuille, en excluant les immeubles collectifs, s'est établi, respectivement, à 1,4 % et à 1,9 % pendant les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2022 ((22,5) %) et (46,1) % pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2021).

² Le ratio des pertes est calculé en fonction des dépenses au titre des règlements d'assurance engagés au cours de la période, qui sont estimées selon la modélisation actuarielle effectuée en fonction des projections des variables économiques.

T2 2022 par rapport au T2 2021 et cumul annuel 2022 par rapport au cumul annuel 2021

Le pourcentage de pertes et le ratio mixte ont augmenté principalement en raison de la hausse des charges liées aux règlements d'assurance, comme l'explique la section ci-dessus sur l'état consolidé résumé des résultats et du résultat global.

La diminution du ratio des charges opérationnelles est principalement attribuable à la baisse des coûts relatifs aux technologies de l'information.

L'indice de l'importance des règlements a diminué par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du produit de la vente.

Le rendement des capitaux propres et le rendement des capitaux propres requis ont diminué en raison de la baisse du résultat net, principalement attribuable à l'augmentation des charges liées aux demandes de règlement d'assurance, comme il est expliqué ci-dessus.

	Au 30 juin 2022		Au 31 décembre 2021	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
Propriétaires-occupants (à l'unité)	2 954	0,33 %	3 573	0,38 %
Portefeuille	893	0,14 %	956	0,14 %
Immeubles collectifs	64	0,23 %	70	0,26 %
Total	3 911	0,25 %	4 599	0,28 %

Le taux de prêts en souffrance correspond aux prêts en retard depuis plus de 90 jours en pourcentage des prêts assurés en cours de remboursement. Les prêts en souffrance ont diminué dans toutes les régions, ce qui concorde avec la vigueur de la conjoncture économique.

Financement hypothécaire

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Total des cautionnements en vigueur (G\$)	
	Au	
	30 juin 2022	31 décembre 2021
TH LNH	199	202
OHC	257	259
Total	456	461

Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital liée à nos cautionnements de paiement périodique. Les cautionnements en vigueur totalisaient 456 milliards de dollars au 30 juin 2022, en baisse de 5 milliards (1 %), puisque le montant des cautionnements arrivés à échéance et du réinvestissement du capital a été supérieur à celui des nouveaux titres cautionnés.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus ¹	
	Trois mois clos le			
	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2021
TH LNH	33	36	173	189
OHC	11	10	42	40
Total	44	46	215	229

¹ Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus ¹	
	Six mois clos le			
	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2021
TH LNH	66	64	350	338
OHC	21	20	84	82
Total	87	84	434	420

¹ Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

T2 2022 par rapport au T2 2021 et cumul annuel 2022 par rapport au cumul annuel 2021

Les nouveaux titres cautionnés ont augmenté comparativement à la période de six mois correspondant de l'exercice précédent à mesure que le marché s'adaptait à la hausse des prix entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, qui a entraîné une baisse des nouveaux titres cautionnés au premier trimestre de 2021. La baisse observée au deuxième trimestre est attribuable au fait que les grands émetteurs ont atteint leur attribution maximale, qui est inférieure à celle du même trimestre de l'exercice précédent.

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont diminué de 14 millions de dollars (6 %) par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent et ont augmenté de 14 millions (3 %) par rapport aux six mois correspondants de l'exercice précédent, conformément à la variation des nouveaux titres cautionnés.

<i>(En pourcentage)</i>	Trois mois clos le		Six mois clos le	
	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2021
Ratio des charges opérationnelles	7,9	8,5	7,6	8,7
Rendement des capitaux propres	36,8	32,2	37,9	23,9

T2 2022 par rapport au T2 2021 et cumul annuel 2022 par rapport au cumul annuel 2021

Le ratio des charges opérationnelles a diminué en raison de la hausse des droits de cautionnement et de demande acquis, comme il est expliqué ci-dessus.

Le rendement des capitaux propres a augmenté en grande partie en raison de la baisse des capitaux propres moyens attribuable à la reprise du versement de dividendes en 2021.

Financement public

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le financement public autorisé par le Parlement qui nous est accordé pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant que nous avons reçu pendant l'année civile.

<i>(en millions)</i>	Six mois clos le 30 juin	
	2022	2021
Montants autorisés en 2021-2022 (2020-2021)		
Budget principal des dépenses	3 259	2 920
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2,5}	1 800	3 039
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,3,5}	44	873
Budget supplémentaire des dépenses C ^{1,4,5}	41	(812)
Moins : la tranche comptabilisée à l'année civile 2021 (2020)	(2 367)	(4 064)
Moins : le financement public inutilisé pour 2021-2022 (2020-2021)	(1 049)	(238)
Moins : le financement bloqué	(53)	(252)
Tranche du financement public pour 2021-2022 (2020-2021) financée en 2022 (2021)	1 675	1 466
Montants autorisés en 2022-2023 (2021-2022)		
Budget principal des dépenses	3 549	3 259
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2,5}	46	1 800
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,3,5}	-	44
Budget supplémentaire des dépenses C ^{1,4,5}	-	41
Total du financement public de l'exercice	3 595	5 144
Moins : la tranche à comptabiliser pendant les trimestres suivants	(3 087)	(3 472)
Moins : le financement bloqué	-	(53)
Crédits inutilisés prévus pour 2022-2023 (réellement inutilisés en 2021-2022)	-	(1 049)
Tranche du financement public pour 2022-2023 (2021-2022) financée en 2022 (2021)	508	570
Total du financement public pour les six mois clos le 30 juin	2 183	2 036

¹ Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent au financement public additionnel voté par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

² Approbation du Budget supplémentaire des dépenses A 2022-2023 pour l'ICRL, et le Fonds d'urgence pour Granville Island, (Budget supplémentaire des dépenses A 2021-2022 pour l'ICRL, le FNCIL, le programme Prêt canadien pour des maisons plus vertes, le Fonds d'urgence pour Granville Island, l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) destinée aux petites entreprises, l'ACL et le financement pour soutenir les jeunes. 2020-2021 pour l'AUCLC, le Défi d'offre de logement et le financement pour répondre au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées : Aide pour réclamer notre pouvoir et notre place).

³ Budget supplémentaire des dépenses B 2021-2022 approuvé pour l'IFCLL (2020-2021 pour l'ICRL, le Fonds d'innovation pour le logement abordable, les initiatives fédérales, provinciales et territoriales et d'autres initiatives de la SNL).

⁴ Budget supplémentaire des dépenses C 2021-2022 approuvé : augmentation de 41 millions de dollars pour la construction et l'exploitation de maison d'hébergement et de maisons de transition pour les femmes et les enfants autochtones, les personnes 2ELGBTQQIA+, l'ACL, l'Initiative fédérale de logement communautaire (IFLC) et l'Initiative de recherche et de données (Augmentation de 19 millions de dollars en 2020/2021 pour les programmes liés à la COVID-19, y compris l'AUCLC, l'ICRL, les Stages en habitation pour les jeunes Autochtones et le Fonds d'urgence pour Granville Island, et réduction de 831 millions de dollars pour l'AUCLC dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne).

⁵ Nous excluons le financement reçu pour le Fonds d'urgence pour Granville Island de nos états financiers consolidés parce que nous ne contrôlons pas les activités de Granville Island.

Gestion du capital

Cadres

Pour nos activités d'aide au logement, en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la SCHL*, nous maintenons une réserve pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Les résultats des programmes d'octroi de prêts sont conservés dans cette réserve, à l'exception des fluctuations latentes de la juste valeur, ainsi que les gains et pertes sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées. Les variations latentes de la juste valeur marchande et les pertes sur la réévaluation du régime à prestations déterminées sont imputées aux résultats non distribués jusqu'à leur réalisation. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital pour nos activités d'aide au logement, car celles-ci ne présentent pas pour la SCHL de risques financiers importants qu'elle n'atténue pas déjà autrement.

Pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire, notre cadre de gestion du capital respecte les règlements du BSIF en ce qui concerne l'utilisation du TSAH, car notre capital économique est inférieur aux exigences réglementaires du BSIF en matière de capital.

Pour nos activités de financement hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires du secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19, Évaluation interne des risques et de la solvabilité, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque.

En août 2021, notre Conseil d'administration a approuvé le maintien des cibles internes de 155 % et de 105 % ainsi que les niveaux opérationnels de 165 % et de 110 % pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, respectivement, pour 2022. En ce qui concerne les activités de financement hypothécaire, le Conseil d'administration a approuvé une réduction du capital économique requis au niveau opérationnel, qui passera de 3 à 2,7 milliards de dollars, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ratios

Le tableau qui suit présente nos ratios du capital.

<i>(En pourcentage)</i>	Au	
	30 juin 2022	31 décembre 2021
Assurance prêt hypothécaire : Capital disponible sur le capital minimal requis (TSAH)	192 %	213 %
Financement hypothécaire : Capital économique disponible sur le capital économique requis	146 %	136 %

Notre ratio du capital selon le TSAH a baissé de 21 points de pourcentage, principalement en raison de la diminution du capital disponible, entraînée par la déclaration d'un dividende de 1 100 millions de dollars au cours de la période, ainsi que de la hausse des taux d'intérêt, qui a réduit la valeur de nos placements en valeurs mobilières.

Notre ratio du capital disponible par rapport au capital requis des activités de financement hypothécaire a diminué de 10 points de pourcentage, principalement en raison de la réduction du capital économique requis au niveau opérationnel, comme il est expliqué ci-dessus.

Voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités, Gestion du capital, pour en savoir plus.

GESTION DES RISQUES

La conjoncture économique a accentué les pressions inflationnistes, ce qui a entraîné une hausse des taux d'intérêt et a amplifié le profil de risque de la SCHL, y compris nos principaux risques :

Les **risques financiers**, y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et d'assurance, demeurent faibles.

Les **risques opérationnels** ont augmenté, notamment les risques liés à l'exécution de notre stratégie, les risques liés aux personnes (difficultés du marché du travail et niveau de stress des personnes) et les risques liés à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels, y compris les risques accrus de cyberattaques en raison des tensions géopolitiques. Des mesures d'atténuation à court et à long terme sont en cours pour gérer les risques opérationnels.

Les **risques stratégiques** sont élevés en raison de divers facteurs, notamment les coûts de construction élevés et l'augmentation des taux d'intérêt, ce qui remet en question notre plan d'affaires pour atteindre les cibles et les progrès vers l'atteinte de nos résultats stratégiques. Des mesures d'atténuation à court terme ont été mises en œuvre pendant que nous travaillons à mieux comprendre certains des principaux facteurs des risques stratégiques.

La SCHL continue de surveiller l'évolution du contexte des risques étant donné l'incertitude qui règne sur l'économie et le marché de l'habitation.

DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021	T4 2020	T3 2020
Résultats consolidés								
Total de l'actif	298 127	299 671	300 357	300 457	295 629	307 624	300 970	303 227
Total du passif	286 081	287 387	287 147	287 206	282 402	294 472	284 395	287 196
Total des capitaux propres du Canada	12 046	12 284	13 210	13 251	13 227	13 152	16 575	16 031
Total des produits et du financement public	1 161	2 274	1 956	1 076	1 199	2 065	2 029	2 682
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	730	1 880	1 472	662	739	1 499	1 640	2 346
Résultat net	431	394	484	414	460	566	389	336
Aide au logement								
Financement public	489	1 655	1 277	452	547	1 392	1 372	1 977
Résultat net (perte)	35	6	38	10	24	19	22	15
Total des capitaux propres du Canada	781	695	569	547	507	492	332	287
Assurance prêt hypothécaire								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$) ³	397	394	401	404	409	422	431	438
Volume de prêts assurés ¹	18 390	12 724	18 659	13 356	15 392	9 118	19 494	19 617
Primes et droits perçus	506	399	547	417	508	331	518	570
Primes et droits acquis	361	350	353	350	349	347	344	347
Règlements payés	14	11	30	45	30	34	23	20
Charges liées aux règlements d'assurance	3	(2)	(57)	(12)	(63)	(185)	(113)	171
Résultat net	264	241	302	265	315	403	342	192
Taux de prêts en souffrance	0,25 %	0,26 %	0,28 %	0,29 %	0,31 %	0,34 %	0,34 %	0,34 %
Pourcentage de pertes	0,8 %	(0,6) %	(16,1) %	(3,4) %	(18,1) %	(53,3) %	(32,9) %	49,3 %
Ratio des charges opérationnelles	20,8 %	21,7 %	23,0 %	21,1 %	23,4 %	25,1 %	29,4 %	19,2 %
Ratio mixte	21,6 %	21,1 %	6,9 %	17,7 %	5,3 %	(28,2) %	(3,5) %	68,5 %
Indice de l'importance des règlements	24,8 %	27,0 %	28,4 %	30,8 %	27,8 %	31,8 %	27,0 %	31,0 %
Rendement des capitaux propres	10,5 %	9,0 %	10,1 %	9,5 %	11,3 %	13,1 %	10,4 %	5,9 %
Rendement des capitaux propres requis	12,5 %	11,3 %	14,0 %	12,0 %	13,5 %	16,7 %	10,5 %	7,7 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	192 %	192 %	213 %	209 %	201 %	191 %	234 %	233 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL ⁴	19,9 %	20,1 %	21,0 %	23,1 %	24,2 %	24,8 %	26,2 %	25,9 %
Financement hypothécaire								
Cautionnements en vigueur (G\$) ³	456	460	461	460	461	479	489	500
Titres cautionnés (G\$)	44	43	48	51	46	38	52	43
Droits de cautionnement et de demande perçus	215	219	338	250	229	191	241	186
Droits de cautionnement et de demande acquis	180	194	189	179	176	172	172	165
Résultat net	127	143	139	139	126	141	135	130
Ratio des charges opérationnelles	7,9 %	7,4 %	7,7 %	7,6 %	8,5 %	8,9 %	8,8 %	7,0 %
Rendement des capitaux propres	36,8 %	38,9 %	36,6 %	36,4 %	32,2 %	25,2 %	18,9 %	19,1 %
Capital disponible sur le capital requis ²	146 %	148 %	136 %	130 %	129 %	128 %	176 %	233 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL	22,9 %	23,3 %	24,1 %	26,3 %	27,2 %	28,6 %	29,5 %	29,3 %

¹ Le volume total de prêts assurés comprend les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille.

² Avant l'entrée en vigueur des méthodes actualisées de calcul du capital économique pour le financement hypothécaire, le 25 novembre 2020, ce ratio était calculé selon la méthode du seuil de capital pour déterminer le capital requis.

³ Notre exposition totale est inférieure à la somme de ces chiffres, car nous assurons une partie des instruments compris dans les cautionnements en vigueur.

⁴ Les chiffres du quatrième trimestre de 2021 et du premier trimestre de 2022 ont été mis à jour à partir du rapport trimestriel publié précédemment.

États financiers consolidés trimestriels non audités

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	22
BILAN CONSOLIDÉ.....	23
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL.....	24
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA.....	25
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	26
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS.....	27
1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ.....	27
2. MODE DE PRÉPARATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	27
3. CHANGEMENTS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR.....	27
4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS	28
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	29
6. FINANCEMENT PUBLIC ET CHARGES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT	33
7. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE.....	33
8. FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE	34
9. GESTION DU CAPITAL	35
10. ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR.....	37
11. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES.....	41
12. PRÊTS	42
13. EMPRUNTS.....	44
14. PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	46
15. RISQUE DE MARCHÉ	46
16. RISQUE DE CRÉDIT	47
17. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI.....	48
18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	49
19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	49
20. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	49
21. INFORMATIONS COMPARATIVES	49

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

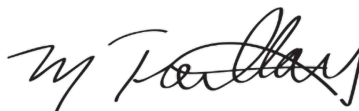
Période close le 30 juin 2022

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.



Romy Bowers
Présidente et première dirigeante



Michel Tremblay, CPA, CA
Chef des finances et premier vice-président,
Services d'entreprise

25 août 2022

BILAN CONSOLIDÉ

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Au	
		30 juin 2022	31 décembre 2021
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	2 132	1 525
Intérêts courus à recevoir		701	720
Placements en valeurs mobilières :			
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	10	154	289
À la JVAERG	10, 11	18 030	19 982
Au coût amorti	10, 11	3 414	2 817
Instruments dérivés		-	31
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	443	363
Prêts :	12		
À la juste valeur par le biais du résultat net		475	500
Au coût amorti		270 822	272 781
Débiteurs et autres actifs		1 305	1 035
Immeubles de placement		314	314
Actif au titre des régimes à prestations déterminées		337	-
		298 127	300 357
Passif			
Créditeurs et autres passifs		670	650
Intérêts courus à payer		605	612
Instruments dérivés		80	50
Provision pour règlements	7	274	310
Emprunts :	13		
À la juste valeur par le biais du résultat net		438	475
Au coût amorti		274 628	275 869
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		161	250
Primes et droits non acquis	7, 8	8 953	8 684
Passif d'impôt différé		272	247
		286 081	287 147
Engagements et passifs éventuels	20		
Capitaux propres du Canada			
Capital d'apport	9	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global.		(830)	131
Résultats non distribués		12 851	13 054
		12 046	13 210
		298 127	300 357

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos le		Six mois clos le	
		30 juin		30 juin	
		2022	2021	2022	2021
Produit d'intérêts		1 220	1 130	2 351	2 250
Charges d'intérêts		1 219	1 130	2 352	2 247
Produits (pertes) d'intérêts nets		1	-	(1)	3
Financement public	6	489	547	2 144	1 939
Primes et droits acquis	7, 8	541	525	1 085	1 044
Produits de placements		94	91	176	180
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	14	34	35	27	90
Autres revenus		2	1	4	8
Total des produits et du financement public		1 161	1 199	3 435	3 264
Charges autres que d'intérêts					
Programmes de logement	6	424	472	2 009	1 787
Règlements d'assurance		3	(63)	1	(248)
Charges opérationnelles		164	175	330	360
Total des charges		591	584	2 340	1 899
Résultat avant impôt		570	615	1 095	1 365
Impôt sur le résultat	18	139	155	270	339
Résultat net		431	460	825	1 026
Autres éléments du résultat global, après impôt					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net					
Gains (pertes) nets latents sur les titres de créance désignés à la JVAERG	18	(380)	106	(960)	(237)
Reclassement des pertes (gains) sur les titres de créance désignés à la JVAERG pendant la période	18	(2)	(75)	(1)	(84)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		(382)	31	(961)	(321)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	17, 18	108	(21)	362	237
Total des autres éléments du résultat global, après impôt		(274)	10	(599)	(84)
Résultat global		157	470	226	942

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos le		Six mois clos le	
		30 juin		30 juin	
		2022	2021	2022	2021
Capital d'apport		25	25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global					
Solde au début de la période		(448)	255	131	607
Autres éléments du résultat global		(382)	31	(961)	(321)
Solde à la clôture de la période		(830)	286	(830)	286
Résultats non distribués					
Solde au début de la période		12 707	12 872	13 054	15 943
Résultat net		431	460	825	1 026
Autres éléments du résultat global		108	(21)	362	237
Dividendes	9	(395)	(395)	(1 390)	(4 290)
Solde à la clôture de la période		12 851	12 916	12 851	12 916
Capitaux propres du Canada		12 046	13 227	12 046	13 227

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
		2022	2021	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Résultat net		431	460	825	1 026
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles					
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		19	35	53	73
Gains nets sur les instruments financiers		(160)	(146)	(109)	(335)
Impôt sur le résultat différé	18	(11)	(11)	14	(33)
Amortissement, dépréciation et pertes des immobilisations corporelles et incorporelles		6	14	12	44
Variation des actifs et passifs opérationnels					
Instruments dérivés		113	105	61	229
Intérêts courus à recevoir		524	541	19	29
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		368	427	(126)	(202)
Débiteurs et autres actifs		19	(21)	19	54
Créditeurs et autres passifs		(317)	(415)	71	100
Intérêts courus à payer		(516)	(528)	(7)	2
Provision pour règlements		(13)	(91)	(36)	(305)
Passif des régimes à prestations déterminées		6	(2)	4	4
Primes et droits non acquis		189	225	269	234
Autres		2	1	(3)	-
Remboursements de prêts	12	11 025	18 177	23 569	23 101
Décaissements de prêts	12	(10 801)	(10 366)	(21 555)	(20 837)
Remboursements des emprunts	13	(12 774)	(21 630)	(28 688)	(27 488)
Émissions d'emprunts	13	13 236	14 617	27 636	26 284
		1 346	1 392	2 028	1 980
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		2 534	4 378	6 321	9 915
Achats		(2 408)	(4 268)	(6 271)	(8 869)
Règlement de contrats de change à terme					
Remboursements		89	187	158	393
Décaissements		(120)	(32)	(192)	(63)
Acquisitions d'immeubles de placement		-	(1)	-	(1)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		-	-	-	174
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(26)	(35)	(47)	(70)
		69	229	(31)	1 479
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Dividendes payés		(1 390)	(4 290)	(1 390)	(4 290)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		25	(2 669)	607	(831)
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Début de la période		2 107	4 139	1 525	2 301
Clôture de la période		2 132	1 470	2 132	1 470
Représentés par					
Trésorerie		115	170	115	170
Équivalents de trésorerie		2 017	1 300	2 017	1 300
		2 132	1 470	2 132	1 470
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Intérêts encaissés pendant la période		1 976	1 924	2 869	2 799
Intérêts payés pendant la période		1 867	1 801	2 655	2 537
Dividendes encaissés pendant la période		2	12	3	12
Impôt sur le résultat payé pendant la période		120	140	213	286

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

1. Informations sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou nous) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), en raison de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario), K1A 0P7, Canada.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités au 30 juin 2022 et pour les six mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 25 août 2022.

2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Nos états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Nous suivons les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même manière, que celles indiquées à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, et les états financiers consolidés trimestriels non audités doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34, mais nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été en raison des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

3. Changements comptables en vigueur et à venir

Modifications comptables en vigueur

Nous surveillons de près les nouvelles normes et les modifications de normes existantes qui ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous n'avons adopté aucune norme nouvelle ou modifiée et publiée par l'IASB qui a eu une incidence sur nos états financiers consolidés trimestriels non audités.

Modifications comptables à venir

L'IASB n'a pas publié d'autres nouvelles normes ni de modifications des normes actuelles qui se répercuteraient sur nous à l'avenir, outre celles qui ont été présentées à la note 3 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et qui sont énoncées ci-dessous.

IFRS 17, Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1er janvier 2023

En mai 2017, l'IASB a publié la norme internationale d'information financière IFRS 17 Contrats d'assurance, qui remplace l'IFRS 4 Contrats d'assurance.

En juin 2020, l'IASB a modifié l'IFRS 17 pour traiter des préoccupations et des difficultés de mise en œuvre soulevées par les intervenants et intervenantes. La modification qui a eu la plus grande incidence sur nous est le report de deux ans de la date d'entrée en vigueur de la norme, soit au 1^{er} janvier 2023. Les autres modifications n'auront aucune incidence sur notre mise en œuvre.

L'IFRS 17 permet de modifier la classification des actifs financiers à la date de son application initiale. Nous ne prévoyons pas de modifier la classification de nos actifs financiers lorsque cette norme sera adoptée.

En vertu de l'IFRS 17, le passif d'assurance comprendra la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque, de même que la marge sur services contractuels et les coûts d'acquisition différés, qui sera dégagee pendant la période de couverture. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque et la prime perçue à la conclusion du contrat (c.-à-d. les profits générés futurs). Si l'écart devait s'avérer négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme déficitaire et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. Les exigences de présentation et les obligations d'information seront également modifiées.

L'IFRS 17 doit être appliquée rétrospectivement, à moins qu'il ne soit impossible de le faire. Compte tenu de la disponibilité des données et afin de ne pas avoir recours à une utilisation rétrospective, nous avons déterminé que nous ne pouvons appliquer l'IFRS 17 de façon rétrospective qu'à compter du 1^{er} janvier 2021. Nous avons décidé d'appliquer la méthode de la juste valeur pour les périodes précédentes. En vertu de la méthode de la juste valeur, nous déterminerons la juste valeur de nos contrats d'assurance souscrits avant le 1^{er} janvier 2021 en fonction de la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2022.

La mise en œuvre de l'IFRS 17 est un projet important pour nous et est encadrée par une structure de gouvernance officielle qui comprend un comité directeur des projets, un comité directeur technique et une équipe multidisciplinaire chargée d'analyser et de mettre en œuvre la nouvelle norme comptable. Notre comité directeur des projets assure la surveillance de l'état du projet, du budget et des ressources. Quant au comité directeur technique, il a été créé pour examiner, remettre en question et approuver les principaux domaines liés à la mise en œuvre de la technologie.

Notre plan de projet comprend les phases suivantes : a) le lancement et la planification; b) l'évaluation de l'état futur; c) la conception et la mise en œuvre de la technologie; d) les essais; e) le déploiement de la technologie; et f) les rapports parallèles. Nous progressons comme prévu dans le calendrier global du projet. Les phases a) à e) sont terminées et la production de rapports parallèles est en cours. Nous prévoyons terminer d'ici la fin de l'année la production de nos rapports parallèles pour les périodes de présentation de rapports de 2021 et du premier au troisième trimestre de 2022.

4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers selon les IFRS, nous devons exercer notre jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de poser des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Nous avons présenté les principales hypothèses en ce qui concerne l'avenir et les autres importantes sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant à la note 4 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les changements importants apportés aux principaux jugements et estimations sont reflétés ci-dessous.

Jugement dans l'application de méthodes comptables

Provision pour règlements

Nous avons révisé notre estimation de la provision pour règlements au 30 juin 2022 afin de tenir compte de la mise à jour des prêts en souffrance et des hypothèses économiques à la date de clôture. La provision pour règlements ne reflète que les pertes encourues jusqu'au 30 juin 2022 et ne tient pas compte des pertes sur règlements qui pourraient survenir dans les périodes futures.

Nous tenons compte d'un certain nombre de scénarios pour établir une fourchette raisonnable pour la provision pour règlements, et notre estimation finale du 30 juin 2022 se base sur les principales hypothèses économiques suivantes pour les 18 prochains mois : taux de chômage moyen de 6,0 % et augmentation de l'indice des prix des logements de 3,6 % par rapport au 30 juin 2022. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur la provision pour règlements.

Bien qu'elles soient importantes, les récentes hausses des taux d'intérêt et des taux hypothécaires n'ont pas été un moteur important des demandes de règlement dans le passé. Par conséquent, les taux hypothécaires ne sont pas directement utilisés dans nos modèles, bien que toute incidence puisse se refléter indirectement dans les données sur les prêts en souffrance, qui sont des intrants du modèle. Si l'augmentation des taux hypothécaires entraîne une augmentation du nombre de prêts en souffrance, cela pourrait se refléter dans nos modèles à mesure que les données seront disponibles.

Instruments financiers

Bien que nous ne détenions pas de titres de l'Ukraine ni de la Fédération de Russie dans notre portefeuille, l'intensification du conflit et les sanctions économiques imposées à la Fédération de Russie, ainsi que les perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement, le resserrement de la politique monétaire et la hausse de l'inflation sont des facteurs qui continuent d'avoir une incidence sur la volatilité du marché à court terme. Ces facteurs peuvent avoir une incidence indirecte sur nos estimations des variables économiques utilisées dans notre calcul des pertes sur créances attendues.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

L'inflation élevée soutenue au premier semestre de 2022 a également accru l'incertitude relative à notre hypothèse sur l'inflation à long terme en ce qui a trait à nos régimes de retraite à prestations déterminées. Bien que notre hypothèse de 2021 n'ait pas changé, car notre vision à long terme de l'inflation est restée la même, le contexte actuel accroît l'incertitude relative à notre estimation.

Pour évaluer la possibilité de recouvrement de l'actif au titre des régimes à prestations déterminées, nous avons appliqué des hypothèses à l'égard des taux d'actualisation, de l'inflation et des charges opérationnelles prévues afin de déterminer l'avantage économique futur maximal de l'actif.

Voir la note 17 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de notre obligation au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

5. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels non audités reflètent les comptes des secteurs de l'aide au logement, de l'assurance prêt hypothécaire et du financement hypothécaire, qui sont tous axés sur différents produits et programmes appuyant nos objectifs. Nous incluons les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, qui sont comptabilisés dans les activités de financement hypothécaire. Nous déterminons les résultats financiers de chaque secteur à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Pour tous les secteurs, les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

Nous générons des produits pour le secteur à présenter comme suit :

- les produits des activités d'aide au logement incluent le financement public, les produits d'intérêts sur les prêts et les placements;
- les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements;
- les produits des activités de financement hypothécaire incluent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos le 30 juin (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produit d'intérêts	78	66	-	-	1 143	1 062	(1)	2	1 220	1 130
Charges d'intérêts	87	74	-	-	1 140	1 059	(8)	(3)	1 219	1 130
Produits (pertes) d'intérêts nets	(9)	(8)	-	-	3	3	7	5	1	-
Financement public	489	547	-	-	-	-	-	-	489	547
Primes et droits acquis	-	-	361	349	180	176	-	-	541	525
Produits (pertes) de placements	-	-	84	81	11	11	(1)	(1)	94	91
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	61	44	(19)	10	(9)	(8)	1	(11)	34	35
Autres produits (pertes)	1	(4)	(1)	1	2	4	-	-	2	1
Total des produits et du financement public	542	579	425	441	187	186	7	(7)	1 161	1 199
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	424	472	-	-	-	-	-	-	424	472
Règlements d'assurance	-	-	3	(63)	-	-	-	-	3	(63)
Charges opérationnelles	71	75	75	82	18	18	-	-	164	175
Total des charges	495	547	78	19	18	18	-	-	591	584
Résultat avant impôt	47	32	347	422	169	168	7	(7)	570	615
Impôt sur le résultat	12	8	83	107	42	42	2	(2)	139	155
Résultat net	35	24	264	315	127	126	5	(5)	431	460
Total des produits et du financement public	542	579	425	441	187	186	7	(7)	1 161	1 199
Moins les produits (pertes) intersectoriels ¹	(2)	9	3	1	(8)	(3)	7	(7)	-	-
Total des produits externes et du financement public	544	570	422	440	195	189	-	-	1 161	1 199

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits de placements tirés de placements dans des OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

Six mois clos le 30 juin (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produit d'intérêts	151	127	-	-	2 202	2 121	(2)	2	2 351	2 250
Charges d'intérêts	172	143	-	-	2 195	2 114	(15)	(10)	2 352	2 247
Produits (pertes) d'intérêts nets	(21)	(16)	-	-	7	7	13	12	(1)	3
Financement public	2 144	1 939	-	-	-	-	-	-	2 144	1 939
Primes et droits acquis	-	-	711	696	374	348	-	-	1 085	1 044
Produits (pertes) de placements	-	-	157	156	21	27	(2)	(3)	176	180
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	82	73	(46)	27	(10)	2	1	(12)	27	90
Autres produits (pertes)	1	(2)	(2)	-	5	10	-	-	4	8
Total des produits et du financement public	2 206	1 994	820	879	397	394	12	(3)	3 435	3 264
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	2 009	1 787	-	-	-	-	-	-	2 009	1 787
Règlements d'assurance	-	-	1	(248)	-	-	-	-	1	(248)
Charges opérationnelles	142	153	151	169	37	38	-	-	330	360
Total des charges	2 151	1 940	152	(79)	37	38	-	-	2 340	1 899
Résultat avant impôt	55	54	668	958	360	356	12	(3)	1 095	1 365
Impôt sur le résultat	14	11	163	240	90	89	3	(1)	270	339
Résultat net	41	43	505	718	270	267	9	(2)	825	1 026
Total des produits et du financement public	2 206	1 994	820	879	397	394	12	(3)	3 435	3 264
Moins les produits (pertes) intersectoriels ¹	(1)	9	4	4	(15)	(10)	12	(3)	-	-
Total des produits externes et du financement public	2 207	1 985	816	875	412	404	-	-	3 435	3 264

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits de placements tirés de placements dans des OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations ¹		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Actif										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 544	1 071	585	450	3	4	-	-	2 132	1 525
Intérêts courus à recevoir	77	82	85	84	541	556	(2)	(2)	701	720
Placements en valeurs mobilières :										
À la JVRN	33	159	121	130	-	-	-	-	154	289
À la JVAERG	-	-	15 058	16 835	3 435	3 615	(463)	(468)	18 030	19 982
Au coût amorti	3 992	3 259	-	-	-	-	(578)	(442)	3 414	2 817
Instruments dérivés	-	8	-	23	-	-	-	-	-	31
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	443	363	-	-	-	-	-	-	443	363
Prêts :										
À la JVRN	463	480	12	20	-	-	-	-	475	500
Au coût amorti	8 661	7 897	55	63	262 106	264 821	-	-	270 822	272 781
Débiteurs et autres actifs	(37)	116	1 236	804	106	115	-	-	1 305	1 035
Immeubles de placement	314	314	-	-	-	-	-	-	314	314
Actif au titre des régimes à prestations déterminées	138	-	187	-	12	-	-	-	337	-
	15 628	13 749	17 339	18 409	266 203	269 111	(1 043)	(912)	298 127	300 357
Passif										
Créditeurs et autres passifs	543	482	109	137	18	31	-	-	670	650
Intérêts courus à payer	70	62	-	-	537	552	(2)	(2)	605	612
Instruments dérivés	30	32	50	18	-	-	-	-	80	50
Provision pour règlements	-	-	274	310	-	-	-	-	274	310
Emprunts :										
À la JVRN	438	475	-	-	-	-	-	-	438	475
Au coût amorti	13 565	11 921	-	-	262 106	264 821	(1 043)	(873)	274 628	275 869
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	66	102	90	140	5	8	-	-	161	250
Primes et droits non acquis	-	-	6 709	6 500	2 244	2 184	-	-	8 953	8 684
Passif d'impôt différé	135	106	190	152	(51)	-	(2)	(11)	272	247
	14 847	13 180	7 422	7 257	264 859	267 596	(1 047)	(886)	286 081	287 147
Capitaux propres du Canada	781	569	9 917	11 152	1 344	1 515	4	(26)	12 046	13 210
	15 628	13 749	17 339	18 409	266 203	269 111	(1 043)	(912)	298 127	300 357

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

6. Financement public et charges des programmes de logement

Nous avons affecté le financement public à l'administration des programmes de logement et des charges opérationnelles suivants, ventilé par responsabilités essentielles.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Aide pour répondre aux besoins de logement	353	460	1 859	1 730
Financement de l'habitation	130	80	249	231
Expertise en logement et développement du potentiel	25	30	75	75
Total	508	570	2 183	2 036
Financement public différé pendant la période	(19)	(23)	(39)	(97)
Total du financement public comptabilisé^{1,2}	489	547	2 144	1 939

¹ Comprend des charges opérationnelles de 65 millions de dollars et 130 millions de dollars et un recouvrement des pertes sur créances attendu d'un montant nul et de 5 millions de dollars pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2022, respectivement (trois mois et six mois clos le 30 juin 2021 – 75 millions et 151 millions et montant nul et 1 million, respectivement).

² Le total du financement public comptabilisé ne comprend pas les gains résultant des fonds empruntés à un taux inférieur au marché dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, qui sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Ces gains ont totalisé 65 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 juin 2022 (49 millions pour les trois mois clos le 30 juin 2021) et 100 millions de dollars pour les six mois clos le 30 juin 2022 (78 millions pour les six mois clos le 30 juin 2021).

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 30 juin 2022 est principalement composé de charges des programmes de logement qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été remboursées.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Solde au début de la période	785	863	363	339
Total du financement public	508	570	2 183	2 036
Total du financement public reçu pendant la période	(850)	(972)	(2 100)	(1 924)
Autres	-	(2)	(1)	8
Solde à la clôture de la période avant les ajustements des périodes antérieure et ultérieure	443	459	445	459
Variation nette des ajustements des périodes antérieures	-	1	(2)	1
Solde à la clôture de l'exercice	443	460	443	460

7. Assurance prêt hypothécaire

Primes et droits non acquis

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Solde au début de la période	6 555	6 119	6 500	6 129
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	503	510	898	840
Primes acquises pendant la période	(355)	(345)	(700)	(688)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	9	10	18	17
Droits de demande acquis pendant la période ¹	(3)	(3)	(7)	(7)
Solde à la clôture de la période	6 709	6 291	6 709	6 291

¹ Comprend seulement les droits de demande acquis concernant l'assurance pour immeubles collectifs pendant l'exercice. Les produits tirés des droits de demande d'assurance à faible rapport prêt-valeur souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants sont acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus, mais non déclarés (DSND), au titre des défauts de paiement survenus, mais insuffisamment déclarés (DSID), en cours de traitement (DRCT) et concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI).

La provision pour règlements comprend ce qui suit :

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 juin 2022	31 décembre 2021
Pertes estimatives non actualisées	261	287
Actualisation	(13)	(6)
Provision actualisée pour écarts défavorables	26	29
Total de la provision pour règlements	274	310

Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin	
	2022	2021
Provision pour règlements au début de la période	287	521
Règlements nets payés pendant la période	(14)	(30)
Provision pour demandes de règlements présentées et pertes subies pendant l'exercice ¹	41	58
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlement durant la période précédente	(40)	(119)
Provision pour règlements à la clôture de la période	274	430

¹ Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé non audité des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

<i>(en millions)</i>	Six mois clos le 30 juin	
	2022	2021
Provision pour règlements au début de la période	310	735
Règlements nets payés pendant la période	(25)	(64)
Provision pour demandes de règlements présentées et pertes subies pendant l'exercice ¹	85	136
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlement durant la période précédente	(96)	(377)
Provision pour règlements à la clôture de la période	274	430

¹ Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé non audité des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

Suffisance du passif d'assurance prêt hypothécaire

Nous effectuons chaque trimestre un test de suffisance du passif relativement au passif des primes et des règlements. Le passif des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Notre test de suffisance du passif d'assurance pour la période close le 30 juin 2022 a révélé qu'aucune réserve en cas d'insuffisance des primes n'était requise (montant nul au 31 décembre 2022).

8. Financement hypothécaire

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, aux termes du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts résidentiels, dans le cadre du Programme des TH LNH et du PAPH, si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations, constituées principalement de prêts hypothécaires assurés, dans le cadre de chaque programme.

À la date de clôture, nous n'avons pas reçu et ne nous attendons pas à recevoir de demande de règlement excédant les droits de cautionnement non acquis sur nos cautionnements de paiement périodique. C'est pourquoi aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin					
	2022			2021		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de la période	1 636	573	2 209	1 355	556	1 911
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande perçus pendant la période	173	42	215	189	40	229
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande acquis pendant la période	(145)	(35)	(180)	(138)	(38)	(176)
Solde à la clôture de la période	1 664	580	2 244	1 406	558	1 964

<i>(en millions)</i>	Six mois clos le 30 juin					
	2022			2021		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de la période	1 617	567	2 184	1 341	551	1 892
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande perçus pendant la période	350	84	434	338	82	420
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande acquis pendant la période	(303)	(71)	(374)	(273)	(75)	(348)
Solde à la clôture de la période	1 664	580	2 244	1 406	558	1 964

9. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales, c'est-à-dire nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonomes et en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. Nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Nous établissons notre propre version des exigences de capital en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. La méthode décrite ci-dessus nous a également permis de nous conformer aux exigences de la *Loi sur la SCHL* et de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi nous avons établi un niveau de fonctionnement qui dépasse notre cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital et est établi de manière à nous donner suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

Nous déclarons au gouvernement des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, dans la mesure où il y a des résultats et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou à nos besoins pour l'application de la LNH ou de la *Loi sur la SCHL*, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Pendant le trimestre à l'étude, nous avons payé des dividendes de 995 millions de dollars qui avaient été déclarés au premier trimestre de 2022, et nous avons déclaré et payé d'autres dividendes de 395 millions de dollars au deuxième trimestre (3 895 millions et 395 millions les trois et les six mois clos le 30 juin 2021).

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 juin 2022	31 décembre 2021
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global.	(830)	131
Résultats non distribués affectés	9 680	9 299
Résultats non distribués non affectés ¹	3 171	3 755
Total des capitaux propres du Canada²	12 046	13 210
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(232)	(88)
Total du capital disponible	11 814	13 122

¹ Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire.

² Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Au	
	30 juin 2022	31 décembre 2021
Capital affecté ¹	8 333	8 574
Capital non affecté	1 584	2 578
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	9 917	11 152
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(232)	(88)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	9 685	11 064
Cible interne	155 %	155 %
Capital opérationnel	165 %	165 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	192 %	213 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le TSAH.

Capital des activités de financement hypothécaire

Le capital des activités de financement hypothécaire est affecté aux fins des cautionnements fournis dans le cadre de nos programmes des TH LNH et des OHC. Il n'y a pas de capital réglementaire, et le montant de capital affecté est établi en fonction de notre méthode de calcul du capital économique, comme indiqué dans le dernier rapport annuel. Le Conseil d'administration a approuvé une réduction du capital économique requis (actif total requis de 110 %), qui est passé de 3 milliards de dollars à 2,7 milliards de dollars le 1^{er} janvier 2022, par rapport à un actif disponible de 3,6 milliards de dollars au 30 juin 2022 (31 décembre 2021 – actif total requis de 3 milliards de dollars et actif disponible de 3,7 milliards de dollars). Ces montants excluent les actifs et passifs liés au PAPHA. Le capital affecté est calculé en déduisant les droits de cautionnement et de demande non acquis du total des actifs requis.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Au	
	30 juin 2022	31 décembre 2021
Capital affecté ¹	456	816
Capital non affecté	888	699
Total du capital disponible des activités de financement hypothécaire	1 344	1 515
Capital économique disponible sur le capital économique requis	146 %	136 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital comptable requis (tel que défini ci-dessus), fixés à 110 % de nos besoins en capital déterminés par ORSA, moins les droits de cautionnement et de demande non acquis. Notre cible interne est fixée à 105 % de notre propre version des exigences de capital, moins les primes et droits non acquis.

Capital des activités d'aide au logement

Programmes d'octroi de prêts

En vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL, nous maintenons une réserve pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Les résultats des programmes d'octroi de prêts sont conservés dans cette réserve, à l'exception des fluctuations latentes de la juste valeur, ainsi que les gains et pertes sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées. Le fonds de réserve est assujéti à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2021), et nous avons conclu que ce montant était raisonnable selon notre évaluation ORSA. Dans l'éventualité où nous dépassions la limite réglementaire, nous devrions remettre le surplus au gouvernement. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital pour nos activités d'aide au logement, car elles ne présentent pas de risques financiers importants que nous n'atténuons pas déjà autrement.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 juin 2022	31 décembre 2021
Réserve	26	41
Résultats non distribués	730	503
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	756	544

Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé supplémentaire pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas, pour nous, de risques qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir. La tranche de la réévaluation liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen du financement public.

10. Évaluations à la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction régulière entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants et intervenantes du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants et intervenantes du marché agissent dans leur intérêt économique supérieur. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers (c.-à-d. des immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant ou d'une intervenante du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant ou à une autre intervenante du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1 : Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non rajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 : Les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus sur des marchés qui ne sont pas considérés comme suffisamment actifs, et les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus, ce qui permet une utilisation maximale des données de marché directement ou indirectement observables.

Niveau 3 : Les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Nous avons mis en place des processus et des contrôles pour veiller à ce que la juste valeur soit évaluée de manière appropriée. L'évaluation des instruments financiers est effectuée par la Division des systèmes et de l'analytique (DSA) du groupe Investissements et Trésorerie. La DSA a élaboré des modèles et des méthodes pour déterminer la juste valeur des instruments financiers non notés sur un marché actif, lesquels sont examinés et surveillés de manière continue. Toutes les évaluations sont soumises à une vérification indépendante des prix (VIP) que gère le Secteur de la chef de la gestion des risques. La VIP est un processus dans le cadre duquel les évaluations sont vérifiées de façon indépendante par rapport à la valeur marchande externe et à d'autres données pertinentes sur le marché de manière continue.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument lui-même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument lui-même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Dans le cas des immeubles de placement, la juste valeur est déterminée par des évaluateurs externes indépendants possédant des compétences professionnelles reconnues et pertinentes ainsi qu'une expérience pertinente et récente, de même que par nos évaluateurs internes, selon un principe de rotation.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(en millions)	Au					
	30 juin 2022			31 décembre 2021		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Actifs financiers¹						
Placements au coût amorti ²	3 414	3 308	(106)	2 817	2 800	(17)
Prêts au coût amorti ³	270 822	257 587	(13 235)	272 781	274 574	1 793
Passifs financiers						
Emprunts au coût amorti ⁴	274 628	261 054	(13 574)	275 869	277 848	1 979

¹ Ne comprend pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 1 346 millions de dollars (1 000 millions au 31 décembre 2021) comptabilisés au coût amorti, car la juste valeur de ces instruments financiers est égale à leur valeur comptable.

² Une tranche de 1 094 millions de dollars (933 millions au 31 décembre 2021) de la juste valeur est classée au niveau 1 et une tranche de 2 214 millions de dollars (1 867 millions au 31 décembre 2021), au niveau 2.

³ Une tranche de 254 078 millions de dollars (271 089 millions au 31 décembre 2021) de la juste valeur est classée au niveau 2 et une tranche de 3 509 millions de dollars (3 485 millions au 31 décembre 2021), au niveau 3.

⁴ Une tranche de 192 133 millions de dollars (208 639 millions au 31 décembre 2021) de la juste valeur est classée au niveau 1 et une tranche de 68 921 millions de dollars (69 209 millions au 31 décembre 2021), au niveau 2.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

<i>(en millions)</i>	Au							
	30 juin 2022				31 décembre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	261	-	261	-	130	-	130
Émis par le gouvernement fédéral	476	-	-	476	-	378	-	378
Entreprises ou autres entités	-	49	-	49	-	17	-	17
Total des équivalents de trésorerie	476	310	-	786	-	525	-	525
Placements en valeurs mobilières								
Désignés à la JVRN								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	39	-	39	-	151	-	151
Provinces ou municipalités	-	25	-	25	26	25	-	51
Pays souverains et entités connexes	-	8	-	8	-	8	-	8
Titres de capitaux propres								
Parts dans une société en commandite	-	-	82	82	-	-	79	79
Total des titres désignés à la JVRN	-	72	82	154	26	184	79	289
Désignés à la JVAERG								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	2 515	4 794	-	7 309	2 829	5 133	-	7 962
Émis par le gouvernement fédéral	6 869	806	-	7 675	8 388	442	-	8 830
Provinces ou municipalités	2 491	400	-	2 891	2 943	180	-	3 123
Pays souverains et entités connexes	107	48	-	155	16	51	-	67
Total des titres désignés à la JVAERG	11 982	6 048	-	18 030	14 176	5 806	-	19 982
Prêts désignés à la JVRN	-	153	-	153	-	182	-	182
Prêts obligatoirement désignés à la JVRN	-	13	309	322	-	20	298	318
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	31	-	31
Immeubles de placement	-	-	314	314	-	-	314	314
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur	12 458	6 596	705	19 759	14 202	6 748	691	21 641
Passif								
Emprunts désignés à la JVRN	-	(438)	-	(438)	-	(475)	-	(475)
Instruments dérivés	-	(54)	(26)	(80)	-	(19)	(31)	(50)
Total des passifs comptabilisés à la juste valeur	-	(492)	(26)	(518)	-	(494)	(31)	(525)
Actif net à la JVRN	12 458	6 104	679	19 241	14 202	6 254	660	21 116

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à chaque date de clôture. Les transferts dépendent de critères de classification interne fondés sur des variables comme l'observabilité des prix et les volumes d'opérations sur le marché à chaque date du bilan. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Au cours des trois mois et des six mois clos le 30 juin 2022, il y a eu des transferts de 1 154 millions et 1 721 millions de dollars du niveau 2 au niveau 1, respectivement (523 millions et 2 524 millions, respectivement, pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2021), 549 millions et 3 047 millions de dollars de transferts du niveau 1 au niveau 2, respectivement (920 millions de dollars et 1 352 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2021), et il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 3 (montant nul et 10 millions, respectivement, pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2021).

Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et désignés au niveau 3.

<i>(en millions)</i>	Placements en valeurs mobilières à la JVRN	Placements en valeurs mobilières à la JVAERG	Prêts à la JVRN	Immeubles de placement	Instruments dérivés	Total
Trois mois clos le 30 juin 2022						
Juste valeur au 1 ^{er} avril 2022	83	-	292	314	(22)	667
Achats/émissions	1	-	27	-	-	28
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2,3}	-	-	4	-	(4)	-
Transferts entre les niveaux	-	-	-	-	-	-
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(2)	-	(14)	-	-	(16)
Juste valeur au 30 juin 2022	82	-	309	314	(26)	679
Six mois clos le 30 juin 2022						
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2022	79	-	298	314	(31)	660
Achats/émissions	2	-	43	-	-	45
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2,3}	3	-	(5)	-	5	3
Transferts entre les niveaux	-	-	-	-	-	-
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(2)	-	(27)	-	-	(29)
Juste valeur au 30 juin 2022	82	-	309	314	(26)	679
Trois mois clos le 30 juin 2021						
Juste valeur au 1 ^{er} avril 2021	83	17	209	281	(8)	582
Achats/émissions	2	-	44	1	-	47
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	1	-	11	-	(7)	5
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(17)	(16)	-	-	(33)
Juste valeur au 30 juin 2021	86	-	248	282	(15)	601
Six mois clos le 30 juin 2021						
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2021	81	-	189	281	(4)	547
Achats/émissions	3	7	64	1	-	75
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	2	-	19	-	(11)	10
Transferts entre les niveaux	-	10	-	-	-	10
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(17)	(24)	-	-	(41)
Juste valeur au 30 juin 2021	86	-	248	282	(15)	601

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture de la période.

³ Au cours de la période terminée le 30 juin 2022, les modalités du programme d'Incitatif à l'achat d'une première propriété ont été modifiées afin d'imposer une perte ou un gain maximal de 8 % par année (non composé) sur le rendement des prêts hypothécaires avec participation. Cela a réduit la valeur des prêts à la JVRN et du passif sur instruments dérivés. Une perte de 19 millions de dollars a été constatée au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2022 en raison de cette modification.

Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur les évaluations à la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 30 juin 2022, laquelle peut évoluer significativement pendant les périodes ultérieures. Les techniques et les données non observables sur lesquelles se fonde l'évaluation des éléments classés au niveau 3 au 30 juin 2022 n'ont pas changé de manière significative depuis le 31 décembre 2021. La sensibilité de la juste valeur des éléments classés au niveau 3 aux variations des données inobservables demeure la même que celle qui a été utilisée pour la préparation de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

11. Placements en valeurs mobilières

Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des titres de créance détenus à la JVAERG et au coût amorti, pour lesquels une provision est fondée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois. Les notations sont fondées sur notre système interne de notation et les montants indiqués dans le tableau représentent la valeur comptable brute des actifs financiers.

(en millions)	Au						Au					
	30 juin 2022						31 décembre 2021					
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total
Placements en valeurs mobilières ¹												
Désignés à la JVAERG	8 414	3 315	3 915	2 320	66	18 030	9 592	3 640	4 102	2 553	95	19 982
Au coût amorti	1 121	1 301	992	-	-	3 414	1 412	530	875	-	-	2 817

¹ Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

Pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance désignés à la JVAERG et au coût amorti s'élevait à 11 millions de dollars au 30 juin 2022 (12 millions au 31 décembre 2021), avec un gain correspondant d'un montant nul et un gain de 1 million de dollars comptabilisé en gains (pertes) nets sur les instruments financiers au cours des trois mois et des six mois clos le 30 juin 2022 (perte correspondante de 2 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 juin 2021 et gain correspondant de 1 million de dollars pour les six mois clos le 30 juin 2021).

12. Prêts

Les tableaux qui suivent présentent les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin								
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de la période
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts ¹	
2022									
Désignés à la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	456	(16)	22	1	-	-	-	-	463
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	14	(9)	7	-	-	-	-	-	12
Total des prêts désignés à la JVRN	470	(25)	29	1	-	-	-	-	475
Au coût amorti									
Prêts liés au Programme des OHC	258 683	(10 649)	10 237	-	10	-	-	-	258 281
Programmes d'octroi de prêts	8 241	(124)	534	-	-	-	10	-	8 661
Prêts aux termes du PAPHA	4 044	(219)	-	-	-	-	-	-	3 825
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	58	(8)	1	-	2	2	-	-	55
Total au coût amorti	271 026	(11 000)	10 772	-	12	2	10	-	270 822
Total	271 496	(11 025)	10 801	1	12	2	10	-	271 297
2021									
Désignés à la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	581	(19)	35	8	-	-	-	(107)	498
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	23	(14)	6	5	-	-	-	-	20
Total des prêts désignés à la JVRN	604	(33)	41	13	-	-	-	(107)	518
Au coût amorti									
Prêts liés au Programme des OHC	264 556	(17 657)	9 747	-	10	-	-	-	256 656
Programmes d'octroi de prêts	6 526	(186)	577	-	-	(10)	5	107	7 019
Prêts aux termes du PAPHA	4 998	(287)	-	-	-	-	-	-	4 711
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	78	(14)	1	-	8	4	-	-	77
Total au coût amorti	276 158	(18 144)	10 325	-	18	(6)	5	107	268 463
Total	276 762	(18 177)	10 366	13	18	(6)	5	-	268 981

¹ Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

<i>(en millions)</i>	Six mois clos le 30 juin									
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de la période	
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts ¹		
2022										
Désignés à la JVRN										
Programmes d'octroi de prêts	480	(35)	35	(13)	-	-	-	(4)		463
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	20	(18)	10	-	-	-	-	-		12
Total des prêts désignés à la JVRN	500	(53)	45	(13)	-	-	-	(4)		475
Au coût amorti										
Prêts liés au Programme des OHC	260 587	(22 799)	20 472	-	21	-	-	-		258 281
Programmes d'octroi de prêts	7 897	(292)	1 037	-	-	(3)	18	4		8 661
Prêts aux termes du PAPHA	4 234	(409)	-	-	-	-	-	-		3 825
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	63	(16)	1	-	4	3	-	-		55
Total au coût amorti	272 781	(23 516)	21 510	-	25	-	18	4		270 822
Total	273 281	(23 569)	21 555	(13)	25	-	18	-		271 297
2021										
Désignés à la JVRN										
Programmes d'octroi de prêts	719	(41)	50	7	-	-	-	(237)		498
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	24	(21)	12	5	-	-	-	-		20
Total des prêts désignés à la JVRN	743	(62)	62	12	-	-	-	(237)		518
Au coût amorti										
Prêts liés au Programme des OHC	258 962	(22 066)	19 740	-	20	-	-	-		256 656
Programmes d'octroi de prêts	6 160	(414)	1 033	-	-	(6)	9	237		7 019
Prêts aux termes du PAPHA	5 248	(537)	-	-	-	-	-	-		4 711
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	80	(22)	2	-	9	8	-	-		77
Total au coût amorti	270 450	(23 039)	20 775	-	29	2	9	237		268 463
Total	271 193	(23 101)	20 837	12	29	2	9	-		268 981

¹ Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

Nous avons la certitude de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2021) auprès des divers ordres de gouvernement, par l'intermédiaire de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ou par une sûreté de premier rang représentant la seule source de remboursement de nos prêts dans le cadre du Programme des OHC et du PAPHA.

Pertes de crédit attendues

Le total des engagements de prêt inutilisés au 30 juin 2022 était de 7 435 millions de dollars (7 250 millions au 31 décembre 2021), dont 6 942 millions sont assujettis aux pertes de crédit attendues sur 12 mois (6 789 millions au 31 décembre 2021) et 2 millions (6 millions au 31 décembre 2021) sont des engagements en cours sur des prêts initiés, dépréciés ou achetés.

Au 30 juin 2022, la provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêt inutilisés était de 12 millions de dollars (15 millions au 31 décembre 2021) et la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 80 millions (80 millions au 31 décembre 2021). Nous incluons la variation de la provision pour pertes de crédit attendues dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les programmes d'octroi de prêts et les règlements concernant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire.

13. Emprunts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin						
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de l'exercice
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
2022							
Désigné à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	444	-	-	(6)	-	-	438
Au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	257 783	10 227	(10 649)	-	10	(133)	257 238
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	12 516	3 009	(1 906)	(65)	11	-	13 565
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	4 044	-	(219)	-	-	-	3 825
Total au coût amorti	274 343	13 236	(12 774)	(65)	21	(133)	274 628
Total	274 787	13 236	(12 774)	(71)	21	(133)	275 066
2021							
Désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	857	-	(237)	(3)	-	-	617
Au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	264 151	9 747	(17 657)	-	9	(438)	255 812
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	9 250	4 870	(3 449)	(49)	7	-	10 629
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	4 998	-	(287)	-	-	-	4 711
Total au coût amorti	278 399	14 617	(21 393)	(49)	16	(438)	271 152
Total	279 256	14 617	(21 630)	(52)	16	(438)	271 769

<i>(en millions)</i>	Six mois clos le 30 juin							Solde à la clôture de l'exercice
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie				
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations		
2022								
Désigné à la JVRN								
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	475	-	(19)	(18)	-	-	438	
Au coût amorti								
Obligations hypothécaires du Canada	259 714	20 456	(22 799)	-	21	(154)	257 238	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	11 921	7 180	(5 461)	(100)	25	-	13 565	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	4 234	-	(409)	-	-	-	3 825	
Total au coût amorti	275 869	27 636	(28 669)	(100)	46	(154)	274 628	
Total	276 344	27 636	(28 688)	(118)	46	(154)	275 066	
2021								
Désignés à la JVRN								
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	1 156	-	(528)	(11)	-	-	617	
Au coût amorti								
Obligations hypothécaires du Canada	258 592	19 740	(22 045)	-	19	(494)	255 812	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	8 529	6 544	(4 378)	(78)	12	-	10 629	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	5 248	-	(537)	-	-	-	4 711	
Total au coût amorti	272 369	26 284	(26 960)	(78)	31	(494)	271 152	
Total	273 525	26 284	(27 488)	(89)	31	(494)	271 769	

Lorsque nous détenons des OHC jusqu'à l'échéance ou en achetons sur le marché primaire, nous excluons les flux de trésorerie connexes de l'état consolidé des flux de trésorerie. Au cours des trois mois et six mois clos le 30 juin 2022, un montant nul (montant nul et 20 millions pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2021, respectivement) d'OHC arrivées à échéance ont été éliminés des « Remboursements » dans le tableau ci-dessus ainsi que des « Placements en valeurs mobilières – ventes et échéances » dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2022, nous avons également exclu 10 et 16 millions de dollars, respectivement (montant nul pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2021) d'achats d'OHC sur le marché primaire provenant d'émissions présentées dans le tableau ci-dessus et de placements en valeurs mobilières – achats dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

Pouvoirs d'emprunt

La ministre des Finances approuve chaque année notre plan d'emprunt de même qu'il établit les limites et les modalités des emprunts, notamment les emprunts sur les marchés de capitaux et les emprunts auprès du gouvernement du Canada dans le cadre des activités d'aide au logement et de financement hypothécaire.

En 2022, les limites s'appliquant à nos emprunts à court terme et à long terme en cours s'élèvent respectivement à 6 milliards de dollars et à 6,5 milliards de dollars (6 milliards de dollars et 6,5 milliards de dollars en 2021). Nos emprunts à court terme réels en cours au 30 juin 2022 étaient de 367 millions de dollars (367 millions au 31 décembre 2021). Nos emprunts à long terme contractés au cours des trois mois et des six mois clos le 30 juin 2022 s'est établi à respectivement 1,3 milliard de dollars et à 2,2 milliards de dollars (1,5 milliard et 2,5 milliards, respectivement, pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2021).

14. Produits et charges liés aux instruments financiers

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes) sur les instruments financiers comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global non audité.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Instruments financiers désignés à la JVRN				
Placements en valeurs mobilières	-	(1)	-	(2)
Prêts	(2)	-	(5)	(3)
Emprunts	6	3	18	11
Total des instruments financiers désignés à la JVRN	4	2	13	6
Instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN				
Titres de capitaux propres	-	1	3	2
Instruments dérivés	(146)	51	(97)	101
Prêts	5	13	(9)	15
Total des instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN	(141)	65	(103)	118
Titres de créance désignés à la JVAERG ¹	108	(63)	29	(99)
Prêts classés au coût amorti	(3)	-	(9)	-
Emprunts classés au coût amorti ²	65	35	100	64
Recouvrements de crédit attendus (pertes) sur les actifs financiers ³	1	(4)	(3)	1
Total	34	35	27	90

¹ Y compris des gains de change de 144 millions et 96 millions de dollars, respectivement, pendant les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2022 (perte de 62 millions et perte de 123 millions, respectivement, pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2021) attribuables à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains.

² Y compris des gains, découlant des remboursements d'emprunts, d'un montant nul, pendant les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2022 (pertes de 14 millions et de 14 millions, respectivement, pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2021), notamment des gains, attribuables aux émissions d'emprunts, de 65 millions et 100 millions, respectivement, pendant les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2022 (déduction faite de gains de 49 millions et de 78 millions, respectivement, pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2021).

³ Exclut les pertes de crédit prévues sur les prêts des activités d'assurance prêt hypothécaire au coût amorti de 4 millions de dollars et de 5 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2022 (4 millions et 9 millions de dollars pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2021). Ces pertes de crédit prévues sont présentées dans les règlements d'assurance.

15. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des titres de capitaux propres. Malgré les changements relatifs aux conditions économiques et à celles du marché, il n'y a eu aucun changement significatif de notre évaluation et de notre gestion du risque de marché pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2022.

Risque de change

Nous sommes exposés au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Nos politiques internes limitent les placements en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture du risque de change. Nous détenons pour 4 127 millions de dollars américains de titres de créance libellés en dollars américains au 30 juin 2022 (4 393 millions au 31 décembre 2021), que nous présentons à la JVAERG ou à la JVRN sous forme de titres de placements en valeurs mobilières.

Valeur à risque (VAR)

Nous évaluons le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés des obligations et de 26 semaines relativement à la volatilité.

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 juin 2022	31 décembre 2021
Placements en valeurs mobilières :		
Risque de taux d'intérêt sur les titres de créance		
Titres libellés en dollars canadiens	183	138
Titres libellés en dollars américains	77	53
Incidences de la diversification	(6)	(11)
VAR totale	254	180

Sensibilité aux taux d'intérêt

Nous évaluons le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Quant aux instruments financiers des activités d'aide au logement désignés à la JVRN et aux instruments dérivés, nous avons établi qu'une variation nette de 200 points de base (pb) des taux d'intérêts sur la juste valeur au 30 juin 2022 ne serait pas significative après la prise en compte des instruments dérivés.

Les instruments financiers évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur au 30 juin 2022.

<i>(en millions)</i>	Au			
	30 juin 2022		31 décembre 2021	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Augmentation (diminution) de la juste valeur de l'actif net ¹	(655)	538	(616)	517

¹ La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

16. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Nous présentons une description complète du risque de crédit lié à nos instruments financiers et de la manière dont nous gérons ce risque à la note 19 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. La nature du risque de crédit et notre manière de le gérer n'ont pas changé pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2022.

17. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau qui suit présente les charges, les réévaluations et les cotisations des régimes de prestations déterminées.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Coût des services rendus	12	14	-	-
Charges d'intérêts nettes	1	3	1	1
Charges comptabilisées en résultat net	13	17	1	1
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	368	(137)	18	(8)
Rendement de l'actif des régimes, excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	(257)	113	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	111	(24)	18	(8)
Cotisations de la SCHL ²	7	19	1	1
Cotisations du personnel	9	10	-	-
Total des cotisations	16	29	1	1

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

² Comprend des paiements de solvabilité d'un montant nul pour les trois mois clos le 30 juin 2022 (12 millions pour les trois mois clos le 30 juin 2021).

<i>(en millions)</i>	Six mois clos le 30 juin			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Coût des services rendus	27	31	-	-
Charges d'intérêts nettes	1	5	2	2
Charges comptabilisées en résultat net	28	36	2	2
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	798	236	35	9
Rendement de l'actif des régimes, excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	(403)	21	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	395	257	35	9
Cotisations de la SCHL ²	24	32	2	2
Cotisations du personnel	14	16	-	-
Total des cotisations	38	48	2	2

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

² Comprend un paiement de solvabilité de 9 millions de dollars pour les six mois clos le 30 juin 2022 (18 millions en 2021).

Nous déterminons le taux d'actualisation d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires, en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations. Le taux d'actualisation utilisé pour la réévaluation des obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au 30 juin 2022 était de 5,0 % (3,0 % au 31 décembre 2021).

18. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Charge d'impôt exigible	150	166	256	372
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption d'écarts temporaires	(11)	(11)	14	(33)
Total de la charge d'impôt comptabilisée en résultat net	139	155	270	339
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global				
Pertes nettes latentes (gains) sur les instruments financiers désignés à la JVAERG	(121)	37	(315)	(77)
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant l'exercice	-	(25)	-	(28)
Pertes (gains) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	21	(11)	68	29
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt dans les autres éléments du résultat global	(100)	1	(247)	(76)
Total	39	156	23	263

19. Transactions entre parties liées

Nous avons différé et amorti des droits versés au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 12 millions de dollars pendant les trois mois clos le 30 juin 2022 et 25 millions de dollars pendant les six mois clos le 30 juin 2022 (contre 12 millions et 24 millions, respectivement, un an plus tôt). Pour les activités de financement hypothécaire, ces droits se sont élevés à 7 millions de dollars pendant les trois mois et à 15 millions pendant les six mois clos le 30 juin 2022 (contre 9 millions et 18 millions, respectivement, un an plus tôt).

Toutes les autres informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournies dans les notes pertinentes.

20. Engagements et passifs éventuels

Au 30 juin 2022, nos obligations financières contractuelles au titre des programmes de logement, qui s'échelonnent sur des périodes d'au plus 25 ans, s'élevaient à 7 539 millions de dollars (8 292 millions au 31 décembre 2021) et nos autres obligations contractuelles jusqu'en 2027 s'élevaient à 176 millions de dollars (142 millions au 31 décembre 2021).

Nous détenons la trésorerie et les équivalents de trésorerie suivants qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des programmes respectifs :

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 juin 2022	31 décembre 2021
Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable	46	55
Initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL)	448	242
Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL)	451	308
Prêt direct – couvert économiquement	261	130
Total	1 206	735

21. Informations comparatives

Nous avons reclassé certains renseignements comparatifs à la note 10 relatifs à des transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs conformément à la présentation de la période actuelle.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

700, chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642.